

ORDONNANCE COLLECTIVE	INITIER UN TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX POUR LE SOULAGEMENT DES NAUSÉES ET VOMISSEMENT CHEZ LA FEMME ENCEINTE	NO : OC-2-B-Ea-O-K.GMF.08
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Titre : _____		Mise en vigueur le : _____
PROFESSIONNELS(LES) HABILITÉS(ES) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières habilitées travaillant au GMF Notre-Dame (clinique médicale Lamater) dans le cadre du suivi prénatal. Pharmaciens communautaires offrant des soins et services pharmaceutiques à la clientèle visée par l'ordonnance.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les femmes enceintes rencontrées dans le cadre du suivi prénatal au GMF Notre-Dame qui présentent des nausées, vomissements non soulagés par les moyens non pharmacologiques.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance. ACTIVITÉS RÉSERVÉES DU PHARMACIEN : K- Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance. N- Surveiller la thérapie médicamenteuse.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DRE Hélène Cossette # PERMIS : _____ TÉLÉPHONE : 450 582-3992 DRE Marie Lafrenière # PERMIS : _____ TÉLÉPHONE : 450 582-3992 DR André Rachiele # PERMIS : _____ TÉLÉPHONE : 450 582-3992		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Présence de nausées ou vomissements non soulagés par les moyens non pharmacologiques chez la femme enceinte.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE ⇒ Réduire les nausées et/ou vomissements afin d'éviter les complications reliées, entre autre la perte de poids chez la clientèle enceinte ⇒ Favoriser un développement optimal du fœtus		

⇒ Augmenter le confort des clientes.

CONTRE-INDICATION

Allergie connue à la doxylamine ou à la pyridoxine.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Référence immédiate au médecin traitant si la cliente présente des signes de déshydratation ou de détérioration de l'état général.
- Présence de nausées ou vomissements sévères ayant provoqué une perte de poids de plus de 2kg par rapport à son poids avant la grossesse.
- Glaucome à angle fermé actif.
- Rétention urinaire
- Présence de fièvre ($\geq 38.5^{\circ}\text{C}$)
- Épilepsie
- Diabète

DIRECTIVES

- Évaluation des habitudes alimentaires et de vie
- Évaluer la corrélation entre la prise de suppléments vitaminiques et les nausées
- Enseignement des habitudes alimentaires et de vie pouvant aider à réduire la fréquence ou l'intensité des nausées ou vomissements :
- Séparer les liquides des solides dans l'alimentation.
- Manger des petites portions plus fréquemment.
- Éviter les aliments gras
- Éviter les aliments irritants et épicés.
- Éviter les odeurs fortes de cuisson.
- Encourager le repos.
- Initier le traitement médicamenteux à l'aide de la Doxylamie 10mg combiné à la Pyridoxine 10mg, jusqu'à quatre comprimés par jour.

Lorsque les mesures décrites ci-dessus s'avèrent inefficaces, un traitement pharmacologique sera débuté.

L'ordonnance de la Doxylamie 10 mg/Pyridoxine 10 mg sera remise à la cliente avec les explications ci-dessous :

Nausées ou vomissements le matin seulement :

- La cliente commencera par prendre 2 co hs.
- Si peu ou pas de soulagement après une semaine, la cliente pourra ajouter 1 co le

matin et 1 co en après-midi.

- Si la cliente n'éprouve peu ou pas de soulagement de ses nausées après une semaine, elle sera référée au médecin

Nausées ou vomissements durant toute la journée :

- La cliente pourra prendre dès le début du traitement 2 co hs, 1 co le matin et 1 co après-midi.
- Si la cliente n'éprouve peu ou pas de soulagement de ses nausées après une semaine, elle sera référée au médecin.

Nausées ou vomissements sévères avec signes de déshydratation :

- Référence médicale immédiate.

Remplir le formulaire de liaison pour le soulagement des nausées et vomissements et le remettre à la cliente avec le condensé de l'ordonnance et la diriger vers la pharmacie de son choix

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Doxylamine 10 mg / Pyridoxine 10 mg² co hs, 1 co le matin et 1 co après-midi x 30 jours,
Ren x 3

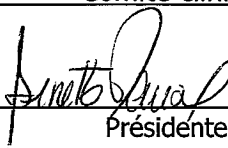
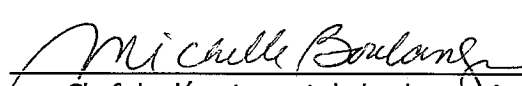
RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES


Protocole de suivi prénatal, GMF Notre-Dame


SOURCE

Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, version en ligne (e-CPS) *Doxylamine et pyridoxine*.

Directives clinique de la société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), *Prise en charge des nausées et vomissements durant la grossesse, oct. 2002*.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigée par : <u>Mélanie Blais</u> Infirmière de GMF	<u>Décembre 2011</u> Date
Personnes consultées :	
<u>Dre Hélène Cossette</u> Médecin de GMF	<u>Avril 2012</u> Date
<u>Dre Marie Lafrenière</u> Médecin de GMF	<u>Avril 2012</u> Date
<u>Dr André Rachiele</u> Médecin de GMF	<u>Décembre 2011</u> Date
<u>Comité clinique DSI</u>	<u>Octobre 2012</u> Date
 <u>Présidente du CII</u>	<u>19 dec 2012</u> Date
 <u>Chef du département de la pharmacie</u>	<u>2012-12-17</u> Date

Approuvée par :	
 <u>Directrice des soins infirmiers</u>	<u>2013-01-23</u> Date

PROCESSUS D'APPROBATION	SIGNATURES
Dre Hélène Cossette Permis # Téléphone # : 450 582-3992	
Dre Marie Lafrenière Téléphone # : 450 582-3992	
Dr André Rachiele Téléphone # : 450 582-3992	

No de dossier : _____

Nom/prénom : _____

Date : _____

FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

OC – Initier un traitement médicamenteux pour le soulagement des nausées et vomissements de grossesse (NVG)

J'ai procédé à l'évaluation de la cliente ci-haut mentionnée. Elle présente des nausées et vomissements de grossesse (NVG) et elle répond à la condition d'initiation de cette ordonnance collective. Aucune contre-indication énoncée dans l'ordonnance collective n'est présente.

Je recommande donc le traitement des NVG à cette femme.

J'ai procédé à l'enseignement relatif à l'utilisation de la Doxylamine 10 mg / Pyridoxine 10 mg

Doxylamine 10 mg / Pyridoxine 10 mg 2 co hs, 1 co le matin et 1 co pm x 30 jours, Ren x 3

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

No de permis

Téléphone

Dr André Rachiele 184-066 9

Dre Marie Lafrenière 187-2324

Dr Hélène Cossette 190-0695

Clinique Médicale Lamater
504 Notre-Dame, suite 2400
Repentigny, Qc
J6A-2T8
450 582-3992

Condensé de l'ordonnance collective

" Initier un traitement médicamenteux pour le soulagement des nausées et vomissements chez la femme enceinte. "

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier un traitement médicamenteux pour
le soulagement des nausées et
vomissements de grossesse (NVG)

OC-2-B-Ea-O.GMF.08

Référence à un protocole :

oui non

Date d'entrée en vigueur :

Professionnels(les) visés par l'ordonnance et secteurs d'activité

- ⇒ Les infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires, et qui travaillent au GMF Notre-Dame (cliniques médicales Lamater).
- ⇒ Tous les pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur le territoire du Québec.

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :

- ⇒ Les femmes enceintes rencontrées dans le cadre du suivi prénatal au GMF Notre-Dame qui présentent des nausées, vomissements non soulagés par les moyens non pharmacologiques selon l'algorithme de traitement.

Ordonnance médicale :

L'ordonnance sera individualisée au nom du médecin répondant inscrit sur le formulaire de liaison par l'infirmière et selon la clinique de la cliente.

Médecins répondants :

Docteur André Rachicle	// permis	Tél. : 450 582 3992
Docteure Marie Lafrenière	// permis	Tél. : 450 582-3992
Docteure Hélène Cossette	// permis	Tél. : 450 582 3992

Approuvée par les médecins prescripteurs suivants:

Docteur André Rachicle	// permis	Tél. : 450 582-3992
Docteure Marie Lafrenière	# permis	Tél. : 450 582-3992
Docteure Hélène Cossette	# permis	Tél. : 450 582-3992